

# Plaisance. Concarneau

## 30 ports en réunion « de bassin »

29 avril 2016



Gérard Pierre, à gauche, aux côtés de Didier Picard, directeur du port de plaisance local, présidait cette réunion de bassin de l'Association des ports de plaisance de Bretagne. L'Association des ports de plaisance de Bretagne (APPB) tenait, hier matin, une réunion dite « de bassin », dans les locaux du Pôle nautique. Elle a rassemblé une trentaine de représentants, élus, directeurs ou maîtres de ports d'un secteur allant de Plougasnou à Guidel (56). Organisées au rythme d'une à deux fois par an, ces rencontres par zones complètent les réunions thématiques proposées tout au long de l'année à l'adresse des 65 ports bretons adhérents.

### Le problème de la gestion des places

Au cours de cette réunion, Gérard Pierre, président a abordé divers thèmes dont le problème récurrent du nombre de places. L'APPB, c'est 38.900 places de port, dont 28.000 sur pontons. « Des emplacements pour lesquels, dans certains sites, les listes d'attente vont d'une durée de trois à cinq ans voire plus », souligne-t-il avant d'évoquer la problématique des mouillages boudés par les générations suivantes. « On a de plus en plus de cas de familles dont les enfants optent plutôt pour un semi-rigide que pour le pêche-promenade. Une embarcation qui n'est amenée à l'eau que pour la journée, occasionnant la difficulté de stationnement des remorques ». Autre sujet évoqué, celui de la collecte des fusées de détresse considérées comme périmées. Certaines communautés de communes ou d'agglomération ont compétence pour les récupérer au titre de la collecte des déchets, d'autres non. Des informations associant les fournisseurs de ces matériels devraient être mises en place dans les ports membres de l'APPB.

### Compétence

Enfin, la question de la future compétence des ports a, elle aussi, alimenté les discussions. Dans ce secteur où le conseil départemental est propriétaire de la quasi-totalité des ports, l'association attend désormais d'en savoir plus sur la candidature du conseil régional, lui aussi sur les rangs pour prendre cette compétence. Sur ce point, c'est le préfet de Région qui tranchera en fin d'année.